

L'augmentation de 9 millions de dollars au chapitre de la caisse des passages à niveau correspond au montant dont la somme de 15 millions créditez à ce compte et imputée sur les dépenses dépasse les déboursés de 6 millions de dollars.

*Crédits différés*

Il s'agit d'une nouvelle rubrique établie pour inscrire les montants d'intérêt différé sur les prêts et avances consentis à certaines sociétés de la Couronne et à des gouvernements étrangers ainsi que les autres paiements différés dus au gouvernement. Ce sont des comptes contre-partie correspondant à des "prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne", des "prêts à des gouvernements étrangers" et "d'autres prêts et placements". D'autres explications sont données sous ces différentes rubriques.

TABLEAU 39  
(en millions de dollars)

CRÉDITS DIFFÉRÉS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1959 (provisoire)	1958	
Conventions de vente de biens de la Couronne.....	16.3	19.0	-2.7
Corporation de disposition des biens de la Couronne.....	6.0	5.8	0.2
Intérêt différé:			
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent...	12.8	4.7	8.1
Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni.	44.2	44.2	
Divers.....	2.6	3.2	-0.6
	81.9	76.9	5.0

*Comptes d'ordre*

Les comptes d'ordre consistent en soldes dont on ne connaît pas avec certitude la destination définitive.

TABLEAU 40  
(en millions de dollars)

COMPTE D'ORDRE	Balance au 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1959 (provisoire)	1958	
Fonds monétaire international—Revalorisation du solde en dollars canadiens.....	0.1	5.1	-5.0
Retenues sur les traitements.....	6.4	6.3	0.1
Remplacement du matériel, article 11 de la loi sur la défense nationale.....	12.0	18.2	-6.2
Chèques non touchés.....	4.0	4.0	
Autres.....	3.0	2.8	0.2
	25.5	36.4	-10.9

La diminution de 5 millions de dollars qu'accuse le "Fonds monétaire international,—revalorisation du solde en dollars canadiens,"—correspond à des rajustements provoqués par la plus-value, en dollars canadiens, de la quote-part que verse le Canada à ce fonds.

Les "retenues sur les traitements" intéressent les obligations d'épargne du Canada, l'impôt sur le revenu, et ainsi de suite. Elles sont portées au crédit de ce compte en attendant d'être transmises au ministère des Finances ou à d'autres ministères intéressés.